

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

OFFICIAL NEWS

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

Original : anglais

Original : English

La Direction a décidé que les résumés des discussions au Comité de management¹ seraient désormais publiés dans le Bulletin hebdomadaire pour l'information du personnel.

The Management has decided that summaries of discussions at the Management Board¹ will henceforth be published in the Weekly Bulletin for the information of the personnel.

COMITÉ DE MANAGEMENT RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 1994

Dans ses remarques d'introduction, le Directeur général a annoncé que depuis la session du Conseil de juin, à l'occasion de laquelle dix-sept Etats membres ont voté en faveur du projet LHC, des progrès considérables ont été faits sur la voie d'une convergence des positions qui permettrait de mener à son terme la procédure d'approbation. Les problèmes n'ont pas été entièrement réglés, mais il espère qu'on parviendra à une issue positive lors des réunions de septembre, date à laquelle le Conseil pourrait être convoqué en session spéciale, si cela se révèle approprié.

Au sujet des réunions de septembre, il a été annoncé que, sur la recommandation du Comité de concertation permanent, le document d'information sur l'indice de variation des coûts pour 1995 serait discuté par TREF (le nouveau Forum tripartite sur les conditions d'emploi). Le Directeur général a rendu compte du résultat des discussions avec la Grèce, ainsi que des discussions avec la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque sur le niveau de leurs contributions annuelles à partir de 1995, et il a décrit une proposition qui sera soumise au Comité du Conseil en septembre.

Il y a eu une discussion générale sur les travaux en cours concernant la politique du personnel. Cette question sera discutée par le Comité de concertation permanent, à la suite de quoi un compte rendu sera publié dans le Bulletin.

Le Comité de management a été informé que le Directeur général, sur l'avis du Directoire, avait décidé de ne pas mettre place de nouveau système de départ anticipé, mais que l'application des dispositions existantes serait prolongée jusqu'à la fin de 1996. Il y a eu également une discussion préliminaire sur une proposition de la Division PE de

MANAGEMENT BOARD MEETING OF 15 SEPTEMBER 1994

In his opening remarks, the Director-General reported that since the Council Session in June at which seventeen Member States had cast their votes in favour of the LHC project considerable progress has been made towards achieving a convergence of positions that would allow the approval procedure to be completed. The issues have not been completely settled, however, although he hoped for a positive outcome during the September meetings, when a special session of Council could be convened if appropriate.

With regard to the September meetings, it was announced that, on the recommendation of the Standing Concertation Committee, the information document relating to the 1995 cost-variation index would be discussed by TREF (the new Tripartite Employment Conditions Forum). The Director-General reported on the outcome of discussions with Greece and also with the Czech Republic, Hungary, Poland and the Slovak Republic regarding the level of their annual contributions from 1995 and described a proposal that will be submitted to the Committee of Council in September.

There was a general discussion of work in progress on staff policy. This matter will be discussed by the Standing Concertation Committee, following which a report will appear in the Bulletin.

The Management Board was informed that the Director-General, on the advice of the Directorate, had decided not to introduce any new early departure scheme but that the existing arrangements would be extended until the end of 1996. There was also a preliminary discussion of a proposal from PE Division to extend the application period for the part-time working scheme by one year, allowing part-time working to start not later than 1 January 1996².

¹ Composition du Comité de management: le Directeur général (Président), tous les chefs de division et le chef de l'Unité des services de la Direction générale (Secrétaire). Le Président et les Vice-présidents de l'Association du personnel assistent aux réunions en qualité d'observateurs.

² Cette proposition a maintenant été approuvée par le Directeur général, après une discussion à la réunion du 19 septembre du Directoire.

¹ The Members of the Management Board are the Director General (Chairman), all Division Leaders, and the Head of the Directorate Services Unit (Secretary). The President and Vice-Presidents of the Staff Association attend as observers.

² This proposal has now been approved by the Director-General, following a discussion by the Directorate at its meeting on 19 September

prolonger d'un an la période d'application du système de travail à temps partiel, pour permettre au travail partiel de commencer au plus tard le 1^{er} janvier 1996².

Le Comité a pris note que le Comité de concertation permanent avait entériné la proposition de la Direction d'autoriser, à titre d'essai, que la période d'entretien annuel dans le cadre du MOAS commence le 15 novembre, pour permettre à certaines divisions, en particulier dans le secteur des accélérateurs, de terminer certains des entretiens avant la période d'arrêt annuel des machines, étant entendu que la période d'entretien officielle resterait celle du 1^{er} janvier au 31 mars, comme il est précisé dans la Circulaire administrative N° 26, que les entretiens seraient programmés dans l'ordre hiérarchique décroissant et que les membres du personnel concernés consentiraient à ce que leurs entretiens s'effectuent avant la période statutaire.

Les présidents des réunions spéciales du Comité de concertation permanent des 24 août et 5 septembre, respectivement H. Weber et M. Borghini, ont indiqué que les documents pour la première réunion de TREF avaient été examinés et que des versions révisées avaient été approuvées, et que les Statuts de l'Association du personnel avaient également fait l'objet d'un échange de vues.

Le Comité de management a examiné et entériné l'approbation par le Directoire d'une série de recommandations, soumises par le Comité pour les questions en rapport avec les budgets et la planification et destinées à simplifier les procédures de traitement des projets du CERN. Les principales recommandations concernent la subdivision des projets du CERN en deux **types** : les projets spécifiques (c'est-à-dire les projets pluriannuels dont le coût total, le profil des paiements et la date d'achèvement sont déjà clairement définis lors de l'approbation initiale) et les projets récurrents (activités à durée indéterminée susceptibles d'être arrêtées ou retardées chaque année pour les adapter aux ressources disponibles) et deux **catégories** basées sur des seuils financiers: les projets de la Direction générale, c'est-à-dire ceux qui doivent être approuvés par le Directeur général (d'un montant égal ou supérieur à 1,5 MCHF ou 5 MCHF respectivement, selon qu'il s'agit de projets récurrents ou spécifiques) et les projets des secteurs, c'est-à-dire ceux qui peuvent être approuvés par les directeurs (d'un montant égal ou inférieur à 1,5 MCHF ou 5 MCHF respectivement, selon qu'il s'agit de projets récurrents ou spécifiques). Une autre innovation consisterait en ce que les dotations pour les projets des secteurs feraient partie du budget d'exploitation (c'est-à-dire que celui-ci comprendrait les projets des secteurs, l'exploitation et l'énergie) attribué au début de chaque année. Il a été convenu que les délégués divisionnaires à la planification sectorielle, placés sous l'autorité de B. Schorr, seraient chargés de la coordination des budgets des projets.

Le Comité de management a noté que le document "La politique de sécurité au CERN" (SAPOCO/42) avait maintenant franchi toutes les étapes de l'approbation, y compris au Comité de concertation permanent, et qu'il serait publié prochainement. Il a été convenu qu'il serait distribué à tout le personnel titulaire d'un contrat du CERN.

Sous le point "Divers", le Directeur général a informé le Comité d'une communication récente adressée au Président du Conseil par le Directeur général de l'UNESCO, dans laquelle celui-ci pose la question de savoir si l'UNESCO pourrait apporter une aide au CERN, et comment. Il a rendu compte également des récentes réunions du Groupe de travail sur les grandes installations, dépendant du Conseil de l'UNESCO pour les activités de physique, (Président : H. Schopper) et du Forum de l'OCDE sur la mégascience, ainsi que de la visite au CERN du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies à Genève, M. V. Petrovsky.

The Board took note that the Standing Concertation Committee had endorsed the Management's proposal to allow the MOAS annual interview period to start on 15 November on a trial basis, in order to allow certain Divisions, especially in the Accelerator Sector, to complete some of the interviews before the annual shutdown of the accelerators: this was on the understanding that the official interview period would remain 1 January to 31 March as specified in Administrative Circular No. 26, that the interviews would be scheduled in the "top-down" sequence, and that the staff concerned consented to their interviews being conducted before the statutory period.

The Chairmen of the special Standing Concertation Committee meetings of 24 August and 5 September, H. Weber and M. Borghini respectively, reported that the documents for the first meeting of TREF had been examined and revised versions approved and that there had been an exchange of views with regard to the Staff Association's Statutes.

The Management Board examined and endorsed the Directorate's approval of a series of recommendations, submitted via the Budget and Planning Related Issues Committee, designed to simplify procedures for dealing with CERN projects. The main recommendations concern the subdivision of CERN projects into two types: non-recurrent projects (i.e. pluri-annual projects where the total cost, payment profile and date of completion are well defined at initial approval) and recurrent projects (open-ended activities which could be stopped or delayed annually to match available resources) and two categories based on financial thresholds: DG Projects, i.e. those requiring approval by the Director-General (on or above 1.5MCHF and 5MCHF for recurrent and non-recurrent projects respectively) and Sector Projects, i.e. those that could be approved by Directors (on or below 1.5MCHF and 5MCHF for recurrent and non-recurrent projects respectively). A further innovation would be that appropriations for sector projects would form part of the exploitation budget (i.e. which would thus comprise sector projects, operation and energy) allocated at the beginning of each year. It was agreed that the Sectorial Divisional Planning Officers under the chairmanship of B. Schorr would be responsible for co-ordination of project budgets.

The Management Board took note that the document "Safety Policy at CERN" (SAPOCO/42) had now gone through all the various approval stages, including the Standing Concertation Committee, and would be published soon. It was agreed that it should be distributed to all personnel with CERN contracts.

Under Other Business, the Director-General informed the Board of a recent communication from the Director-General of UNESCO to the President of Council raising the question of whether there were ways in which UNESCO could be of help to CERN. He also reported on the recent meetings of the UNESCO Physics Action Council's Working Group on Large Facilities (Chairman: H. Schopper) and the OECD's Megascience Forum, and on the visit to CERN of the Director-General of the United Nations Organisation in Geneva, Dr V. Petrovsky.

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT REUNION EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 1994

La réunion extraordinaire du Comité de concertation permanent (CCP) du 6 septembre 1994 a été consacrée à la préparation de la réunion du Forum tripartite sur les conditions d'emploi (TREF) qui se tiendra le 27 septembre 1994.

1. Nomination de représentants au TREF

La Direction et l'Association du personnel ont fait savoir que les personnes ci-après avaient été désignées comme représentants au TREF: W. Middelkoop, H. Weber et H. Wenninger pour la Direction, et D. Ball, M. Borghini et M. Vitasse pour l'Association du personnel.

2. Projet d'ordre du jour de la première réunion du TREF qui sera tiendra le 27 septembre 1994

Le Comité a approuvé le texte d'un projet d'ordre du jour révisé qui doit être soumis au Président du TREF et qui comporte un document d'information sur l'indice de variation des coûts pour 1995.

3. Préparation par la Direction en vue de la collecte des données pour l'examen des rémunérations

Le texte de ce document, inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du TREF, a été mis au point, compte tenu d'amendements approuvés lors de la présente réunion et de certaines réserves maintenues par l'Association du personnel, notamment au sujet du calendrier provisoire proposé par la Direction et qu'elle juge trop optimiste.

4. Futurs plan de travail et calendrier des réunions du TREF

Le Comité a pris note d'une liste provisoire de points à traiter lors de réunions du TREF en novembre et éventuellement en décembre 1994. La discussion de ce point, ainsi que de la question de l'examen des Statut et Règlement du personnel, reprendra à la prochaine réunion du CCP.

La prochaine réunion ordinaire du Comité de concertation permanent se tiendra le vendredi 23 septembre 1994.

RAPPEL

MAINTIEN/SUPPRESSION D'ALLOCATION POUR ENFANTS A CHARGE DE 18 ANS ET PLUS

Les membres du personnel ayant des enfants à charge de 18 ans ou plus (ou atteignant 18 ans au cours de l'année scolaire 1994/95) ont reçu courant juillet un

QUESTIONNAIRE

S'ils n'y ont pas encore donné suite, ils sont priés de retourner ce questionnaire SANS DELAI.

Si l'enfant à charge poursuit des études, ils devront, en outre, fournir un

CERTIFICAT DE SCOLARITE

sans délai pour les écoles secondaires et professionnelles (contrat d'apprentissage et attestations de l'employeur), et avant le 30 novembre 1994 pour les universités.

De ce certificat dépend le maintien de l'allocation pour enfant à charge au-delà du 1^{er} septembre 1994.

Remboursements et Prestations
Division du Personnel
Tél. 2862-4474

STANDING CONCERTATION COMMITTEE EXTRAORDINARY MEETING ON 6 SEPTEMBER 1994

The extraordinary meeting of the Standing Concertation Committee (SCC) on 6 September 1994 was devoted to preparation for the meeting of the Tripartite Employment Conditions Forum (TREF) on 27 September 1994.

1. Nominations of representatives to TREF

The Management and the Staff Association announced their nominations of representatives to TREF, namely : W. Middelkoop, H. Weber, H. Wenninger for the Management, and D. Ball, M. Borghini and M. Vitasse for the Staff Association.

2. Draft Agenda for the first meeting of TREF on 27 September 1994

The Committee agreed on the content of a revised Draft Agenda to be submitted to the Chairman of TREF, which includes an information document on the Cost-Variation Index for 1995.

3. Preparation by the Management for the collection of data for the Remuneration Review

The text of this document placed on the agenda of the forthcoming meeting of TREF, was finalised, subject to amendments agreed at the present meeting and to some reservations maintained by the Staff Association, in particular on the Management's tentative time-scale which they find too optimistic.

4. Future work plan and calendar of meetings of TREF

The Committee took note of a preliminary list of items for meetings of TREF in November and possibly December 1994. This discussion is to be resumed at the next meeting of the SCC, together with the matter of the Review of the Staff Rules and Regulations.

The next ordinary meeting of the Standing Concertation Committee is to take place on Friday 23 September 1994.

REMINDER

EXTENSION/SUPPRESSION OF ALLOWANCE FOR DEPENDENT CHILDREN AGED 18 AND ABOVE

Members of the personnel with dependent children aged 18 or above (or reaching 18 during the 1994/95 school year) have received a

QUESTIONNAIRE

in July. If this questionnaire has not been completed and returned, they are requested to do so IMMEDIATELY.

If the dependent child's education continues, they will also have to provide a

SCHOOL CERTIFICATE

without delay for secondary and professional schools (apprenticeship contracts and attestations from the employer), and before 30 November 1994 for the Universities.

The continuation of the children's allowance after 1st September 1994 depends upon the receipt of this certificate.

Claims and Benefits
Personnel Division
Tel. 2862-4474